



Avis aux organisations participantes, aux membres et aux abonnés

Le 24 avril 2014

2014-014

Avis au sujet de la facturation : confirmation relative au traitement de la TVQ pour les droits de négociation des bourses d'actions du Groupe TMX

En février 2011, le Groupe TMX (TMX) a avisé toutes les organisations participantes de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de croissance TSX (TSXV) que la TPS, la TVH et la TVQ ne seraient plus facturées pour les droits de négociation*. De plus, TMX Select, dont les activités ont débuté en juillet 2011, n'a jamais facturé la TPS, la TVH, ni la TVQ pour ce type de droits*.

En 2011, TMX a déposé, au nom des trois bourses, une demande de décision fiscale auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Revenu Québec (RQ) pour leur enjoindre de fournir une confirmation statuant que les services d'exécution d'ordres facturés par TSX, TSXV et TMX Select constituent des services financiers exonérés aux fins de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

En septembre 2013, TMX vous informait qu'il avait obtenu la confirmation de l'ARC à ce sujet. Dans ses décisions, l'ARC a conclu que les services d'exécution d'ordre constituent des services financiers exonérés et que, par conséquent, ils ne sont pas assujettis à la TPS ni à la TVH. TMX vous informait également qu'une communication allait suivre dès la réception des décisions de RQ, puisque TMX demeurait, à cette époque, dans l'attente de celles-ci.

TMX vous informe qu'il a maintenant obtenu la confirmation de RQ. Dans ses décisions, RQ confirme que les droits de négociation liés aux titres inscrits ne sont pas assujettis à la TVQ puisqu'ils constituent une contrepartie pour la fourniture d'un service financier, étant donné qu'ils représentent une contrepartie fournie en vue de la réalisation du transfert d'un instrument financier.

RQ a fourni le numéro de référence suivant pour nos dossiers : 11-012477-001. Veuillez prendre note que ce numéro de référence s'applique à TSX, à TSXV et à TMX Select.

* TMX continue d'appliquer la TPS, la TVH et la TVQ, le cas échéant, sur tous les droits d'admission et les droits d'accès mensuels. Le changement ne s'applique à aucun autre produit ou service offert par le Groupe TMX et les sociétés membres du même groupe.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Michael Vivaldi, au 416 947-4696.

Brenda Cunnington (416) 947-4241
Emily Choi (416) 947-4248
Monika Marcziova (416) 947-4534
Stephanie Orloff (416) 814-8848



À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant, des marchés dérivés et des chambres de compensation couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, le Groupe Alpha, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la BOX Options Exchange, Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociation, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux dans l'ensemble du Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États-Unis (New York, Houston, Boston et Chicago) ainsi qu'à Londres, à Beijing et à Sydney. Pour en savoir plus sur le Groupe TMX, visitez le www.tmx.com. Suivez le Groupe TMX sur Twitter, au <http://twitter.com/tmxgroup>.

An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com. Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com.